

	JAZZ pro	JAZZ	alterna! **
Banque au quotidien			
Paiements par carte	4 points pour 10 EUR	4 points pour 10 EUR	x
Retraits par carte ¹	2 points pour 10 EUR	2 points pour 10 EUR	x
Dépôts d'espèces ²	2 points pour 10 EUR	2 points pour 10 EUR	x
Souscription Piano ou Option souplesse ³	x	1 000 points	x
1er enregist. Service Opposition Toutes Cartes	x	500 points	x
1ère activation du Relevé Thématique	x	500 points	x
3ème anniversaire adhésion JAZZ ⁴	x	3 000 points	x
5ème anniversaire adhésion JAZZ ⁴	x	5 000 points	x
Montée en gamme vers carte Visa Premier ³ ou carte Visa Infinite ^{3,5}	x	1 000 points	x
Passage en carte à débit différé ³	x	500 points	x
Souscription Carte collection ⁵	x	500 points	x
Adhésion JAZZ Pro	2 000 points	x	x
Souscription Progécarte Evolution	5 000 points	x	x
Ouverture d'un compte privé en plus d'un compte professionnel et inversement ⁶	5 000 points	x	x
Anniversaire de l'ouverture du compte professionnel ⁷	1 000 à 4 000 points	x	x
Épargne			
Souscription d'un Livret A ⁵	1 000 points	1 000 points	x
Souscription d'un Livret Jeune ⁵ , Livret Développement Durable ⁵ ou Compte Epargne Logement ⁵	x	1 000 points	x
Mise en place d'un versement programmé DECLIC	x	1 000 points	x
Ouverture d'un Plan d'Epargne Logement	x	2 500 points	x
Versement sur Livret Jeune ⁸	x	10 points pour 10 EUR	x
Versement sur PEL ⁹ ou PEA	x	4 points pour 10 EUR	x
Versement sur Yucca ¹⁰ , Séquoia ¹⁰ , Ebène ¹⁰ , Erable Evolutions ¹⁰ ou PERP Epicéa ¹⁰	x	4 points pour 10 EUR	x
Souscription PERCO Arcancia Pro, PEI Arcancia Pro, adhésion Palissandre ¹⁰	5 000 points	x	x
Versement sur Palissandre ¹⁰ au delà de 100 EUR	1 point pour 1 EUR	x	x
Crédit ³			
Souscription d'un crédit amortissable Espresso ^{11, 12} ou d'un crédit renouvelable Réservea ⁵	x	1 000 points	x
Souscription d'un Prêt Etudiant Evolutif ¹²	x	3 000 points	x
Souscription d'un crédit renouvelable Alterna ¹²	x	1 000 points	x
Anniversaire souscription Alterna	x	1 000 points	1 000 points
Crédit financement biens corporels inférieur ou égal à 50 000 EUR	4 000 points	x	x
Souscription Crédit Bail	3 000 points	x	x
Souscription Tempo ¹³	2 000 points	x	x
Assurances ³			
Souscription d'une Assurance Habitation ^{11, 14} , Automobile ^{11, 14} ou 2 roues ^{11, 15}	x	1 500 points	x
Renouvellement d'une Assurance Habitation ¹⁴ , Automobile ¹⁴ ou 2 roues ¹⁵	x	500 points	x
Souscription Essentiel Auto ^{14, 16}	x	4 000 points	x
Souscription d'une Protection Juridique ¹⁷ ou d'une Garantie des Accidents de la Vie ¹⁸	x	500 points	x
Autres événements			
Votre anniversaire jusqu'à 25 ans	x	500 points	x
Obtention de votre diplôme de fin d'étude ou du permis de conduire	x	500 points	x
Naissance de votre enfant	x	500 points	x
Commande de cadeaux le jour de votre anniversaire	1 000 points	1 000 points	1 000 points
Commande à l'Espace Voyages JAZZ ³	x	1 000 points	x

Mentions légales :

Grille d'attribution de points Filigrane en vigueur au 01/02/2012. Programme susceptible d'être modifié ou arrêté à tout moment, notamment en cas d'évolution de la réglementation en vigueur.

- * Filigrane est le programme de fidélité de Société Générale accessible aux adhérents JAZZ, JAZZ Pro et crédits renouvelables Alterna souscrits avant le 31/08/2010. Filigrane est un service géré par SG Services SAS au capital de 1 920 000 € dont le siège est situé 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - 393 325 428 RCS Nanterre. Compte tenu de la réglementation en vigueur, pour chaque commande accessible uniquement en points Filigrane, il vous sera demandé une participation financière de 0,25 € TTC. Cette participation sera reversée à parts égales à Handicap International et aux Restos du Cœur.
- ** Crédits renouvelables Alterna souscrits avant le 31/08/2010.
- (1) Dans les distributeurs Société Générale ou Crédit du Nord en France métropolitaine.
- (2) Dans les Automates de Billets Valorisés de la Société Générale en France métropolitaine. Dans la limite de 1 000 points par mois pour un adhérent JAZZ et 2 000 points par mois pour un adhérent JAZZ Pro.
- (3) Offre non accessible aux mineurs.
- (4) Pour les adhérents JAZZ de moins de 25 ans.
- (5) Une seule attribution pendant la durée de validité du compte de points Filigrane.
- (6) L'attribution de points se fait uniquement lors de la première ouverture de compte privé si le compte professionnel existait déjà, ou de la première ouverture de compte professionnel si le compte privé existait déjà.
- (7) 1 000 points offerts au 1er anniversaire de l'ouverture du compte professionnel, 2 000 points au 3ème anniversaire, 4 000 points au 5ème, 10ème, 15ème...
- (8) Dans la limite de 1 600 points par mois.
- (9) Hors versements initiaux.
- (10) Yucca, Séquoia, PERP Epicéa, Palissandre et Érable Évolutions, formule du contrat Sogévie sont des contrats d'assurance collective sur la vie de Sogécap, compagnie d'assurance sur la vie et de capitalisation régie par le Code des assurances. PERP Epicéa est souscrit par l'association APOGEE RETRAITE. Palissandre est souscrit par l'Association Apogée. Ebène est un contrat d'assurance individuelle sur la vie de SOGÉCAP, compagnie d'assurance vie et de capitalisation régie par le Code des assurances. Ces contrats sont présentés par la Société Générale dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann 75009 Paris (immatriculation à l'ORIAS n° 07 022 493), par la Société Générale de Banque aux Antilles dont le siège social est situé 30, rue Frebault 97 110 Point à Pitre (immatriculation à l'ORIAS n° 07 030 182), par la BFCOI dont le siège social est situé 64, rue Alexis de Villeneuve 97400 Saint Denis de la Réunion Cedex (immatriculation à l'ORIAS n° 07 030 515), par la Société Générale Calédonienne de Banque dont le siège est BP G2 - 44, rue de l'Alma 98848 Nouméa Cedex et par la Banque de Polynésie BP 530 - Boulevard Pomare - 98713 Papeete Cedex en leur qualité d'intermédiaires en assurance. Autorité chargée du contrôle : Autorité de Contrôle Prudentiel - 61, rue Taitbout 75009 PARIS.
- (11) Une seule attribution par an.
- (12) Prêteur : Sogéfinancement, SAS au capital de 2 820 000 €, 59 avenue de Chatou, 92853 Rueil-Malmaison Cedex, 394 352 272 RCS Nanterre.
- (13) TEMPRO est un produit de CGL, Compagnie Générale de Location d'Équipements - SA au capital de 58 606 156 euros - 69 avenue de Flandre - BP 3034 - 59703 Marcq-en-Barœul Cedex - SIREN 303 236 186 RCS Roubaix-Tourcoing. CGL est une société du Groupe Société Générale.
- (14) Dans la limite des dispositions contractuelles. Produit d'assurance dommages de SOGESSUR, Assistance de Fragonard Assurances (prestations mises en œuvre par Mondial Assistance) et Défense Pénale et Recours suite à accident de la Direction Protection Juridique et Fiscale d'Aviva Assurances, entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (61 rue Taitbout 75436 Paris cedex 09). Ce contrat est présenté par la Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IXe), en sa qualité d'intermédiaire en assurances. Immatriculation ORIAS n° 07 022 493. Cette offre est soumise à des conditions d'éligibilité et concerne la France métropolitaine.
- (15) Dans la limite des dispositions contractuelles. Contrat d'assurance de Macifilia, entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (61, rue Taitbout 75436 Paris cedex 09). Ce contrat est présenté par la Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IXe), en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493. Cette offre concerne uniquement la France métropolitaine.
- (16) Attribution de 1 500 points pour la souscription d'une Assurance Automobile, de 1 000 points pour la souscription d'un Prêt Expresso + 1 500 points supplémentaires si l'Assurance Automobile est souscrite dans les 28 jours suivant l'ouverture du Prêt Expresso.
- (17) Dans la limite des dispositions contractuelles. Produit d'assurance de Protection Juridique de SOGESSUR. Gestion de la garantie confiée à GROUPAMA Protection Juridique. Entreprises régies par le Code des Assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel - 61, rue Taitbout 75436 Paris cedex 09. Ce contrat est présenté par la Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IXe), en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493. Cette offre est soumise à des conditions d'éligibilité et concerne la France métropolitaine.
- (18) Dans les limites des dispositions contractuelles. Produit d'assurance dommages de Sogessur, et d'assistance de Fragonard Assurances (prestations mises en œuvre par Mondial Assistance France), entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09). Ce contrat est présenté par la Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IXe), en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493. Cette offre est soumise à des conditions d'éligibilité et concerne la France métropolitaine.